

Les Infos de Base

mercredi 19 octobre 2005
volume 8, numéro 42
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique **ACCÈS LÉGAL^{md}**. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase*
Lois du Québec

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase*
Règlements du Québec

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 42 du 19 octobre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 octobre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 42 du 19 octobre 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 41 du 15 octobre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 novembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 28 septembre 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 38 du 24 septembre 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, L.R.Q., c. **F-3.2.0.3**, abrogée.

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.Q. 2002, c. 61, a. 68.

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q., c. **L-7**.

Entrée en vigueur des articles 1 (partie), 21 (partie), 22-30, 31 (partie), 32 (partie), 33, 34, 58 (partie), 59 (partie), 60, 62 (partie), 63, 65 (partie), 68.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 *G.O.* 2, 4509], modifié.

Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, A.M. 2005-016 du 07-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 5942, a. 1.

Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.01.1], aa. 2, 60.11, 60.13, 60.21, 60.22, 60.23, 60.25.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, D. 909-2005 du 04-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 5925, aa. 1-7.

Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, [R.R.Q., c. **E-2.2**, r. 2], aa. 1-3, 7-16, 20-22, 22.1-22.4, 23-25, 28, 30-32.

Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, A.M. 2005 du 06-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 5943, aa. 1-24.

Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes, [R.R.Q., c. **M-25.2**, D. 928-2005 du 12-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 5860B], nouveau.

Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes, [R.R.Q., c. M-25.2, r. 0.01], remplacé.

Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes, D. 928-2005 du 12-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 5860B.

Règlement sur les exploitations agricoles, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 11.1], aa. 8, 9, 9.1-9.3, 16, 17.1, 18, 21, 22, 26, 27, 29.1, 31, 32, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 47.1, 48.2-48.4, 49, 50.1, 50.2, 50.3, 50.4, 51, 55, ann. II, III, IV, V.

Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles, D. 906-2005 du 04-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 5859A, aa. 1-23.

Règlement sur le second bloc d'énergie éolienne, [R.R.Q., c. **R-6.01**, D. 926-2005 du 12-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 5859B], nouveau.

Tarif des frais exigibles à la Régie du logement, [R.R.Q., c. **R-8.1**, r. 6], a. 1.

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 807.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.